

Commune de Lausanne
Direction des travaux
Rue du Port-Franc 18
Case postale 5354
1002 Lausanne

Lausanne, le 15 juillet 2011

Remarque à la mise à l'enquête publique d'un immeuble Avenue des Bains 8

Madame, Monsieur,

Nous avons examiné les plans de la mise à l'enquête susmentionnée sous l'angle du stationnement pour deux-roues légers. En effet, le Plan Général d'Affectation prévoit à son art. 66 al.1 qu'un nombre minimum de places de stationnement réservé aux deux-roues doit être aménagé.

Dans ce projet, un bel espace intérieur est prévu pour un nombre important de vélos ce que nous tenons à saluer. Néanmoins, il serait souhaitable que quelques places extérieures soient prévues, permettant une utilisation quotidienne du vélo. Ce n'est qu'à cette condition que les cyclistes auront une infrastructure qui réponde à tous leurs usages et encouragera ainsi l'utilisation de ce moyen de transport écologique.

En espérant qu'une solution pourra être trouvée en vue de favoriser la mobilité douce à Lausanne, nous vous adressons, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées et restons à votre entière disposition pour tout complément d'information.

Stéphane Bolognini
Président

Karine Crousaz
Vice-présidente